
No. 68.

RE P O N S E

A une adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 6 avril 1871, demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance du Canada et le gouvernement d'aucune des provinces, ou entre le gouvernement de la Puissance du Canada et le procureur-général d'aucune des provinces, au sujet du droit ou de l'obligation du gouvernement de la Puissance ou des gouvernements locaux de payer les frais des poursuites criminelles.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DEPARTEMENT DU SECRETAIRE D'ETAT,
Ottawa, 13 avril 1871.